



La Retraite Sportive c'est, pour les plus de 50 ans, pratiquer des activités physiques et sportives.

La Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) favorise en toute sécurité, la pratique conviviale hors compétition des activités physiques et sportives pour ces plus de 50 ans.

Historique

La FFRS a été créée officiellement le 9 septembre 1982, par le dépôt des statuts à la préfecture de la Loire.

Cette création, nous la devons principalement à quatre personnes : un inspecteur principal pédagogique au Ministère de la jeunesse et des Sports : Pierre Tharaud, un conseiller technique jeunesse et sports : Pierre Ernoul et deux personnes issues du milieu médical : le professeur Hugonot, gériatre et Germaine Chanut du service "Personnes âgées" de la ville de St Etienne.

Le siège a été transféré définitivement à Sassenage dans l'Isère en 1985 ; il s'est agrandi en 2012.

En 2008, la FFRS obtient la Reconnaissance d'Utilité Publique pour son engagement dans le domaine de la prévention santé des seniors..

En 2009 elle rejoint le Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) comme membre associé.

Elle est agréée par le Ministère des Sports.

Elle possède l'immatriculation tourisme.

Adhérer à la FFRS, c'est vous faire plaisir, en conservant une bonne condition physique. C'est une licence nationale avec couverture d'assurance et la possibilité de pratiquer plusieurs activités dans un même club.

La FFRS c'est quoi:

Elle s'adresse aux séniors de plus 50 ans et compte en 2013 70 000 adhérents.

Elle est représentée par 60 comités régionaux et départementaux, regroupant ainsi 440 clubs locaux ou sections locales avec un réseau de près de 10 000 bénévoles, dirigeants, animateurs et instructeurs.

Ses missions :

Tout d'abord :

- Préserver la santé de chacun de nos membres.
- Offrir la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sportives physiques.
- Former ses animateurs bénévoles pour garantir la sécurité et la convivialité.

Ensuite :

- Développer et diffuser le concept : Sport-Senior-Santé.
- Promouvoir les activités physiques.
- Gérer des associations, animer des activités adaptées

Les activités pratiquées :

On peut pratiquer une soixantaine d'activités, toutes reconnues par le Ministère des Sports et classées en quatre catégories principales :

- Les sports de nature, avec déplacement en milieu naturel, exemple : cyclotourisme, randonnée pédestre ou nordique ; ou déplacement en milieu aquatique : aviron, canoë ou progression subaquatique : plongée.
- Les sports « Activités d'expression » : gymnastique, self-défense etc...
- Les sports d'opposition : tennis, golf, badminton etc...
- Les sports de précision : tir à l'arc.